

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 410**17 avril 2004****SOMMAIRE**

A.M.S., Advance Marine Services S.A., Luxembourg	19634	Financière du Glacis S.A., Luxembourg	19666
Admiral Finance S.A., Luxembourg	19671	Financière Hamptons S.A., Luxembourg	19663
Ancien Etablissement Even François, S.à r.l., Bergem	19655	Finav S.A., Luxembourg	19650
Apparatur Verfahren S.A.H., Luxembourg	19679	Finav S.A., Luxembourg	19652
Aragorn Holding S.A., Luxembourg	19635	Franulli, S.à r.l., Luxembourg	19644
Aragorn Holding S.A., Luxembourg	19635	Fraser Holding S.A., Luxembourg	19667
Argolin S.A., Strassen	19679	G.A.B.N.B. S.A.H., Luxembourg	19671
Artemis Lux S.A., Wiltz	19647	G.E.E.L. S.A., General Electrical Equipments Luxembourg, Luxembourg	19661
Artemis Lux S.A., Wiltz	19649	Generali Asset Managers Sicav, Luxembourg	19657
Bagi Holding S.A., Luxembourg	19667	Gestfin, Sicav, Luxembourg	19668
Baou S.A., Luxembourg	19680	H.B.S. S.A.H., Luxembourg	19670
Berenberg Lux Invest S.A., Luxemburg-Strassen	19662	Harlstone S.A.H., Luxembourg	19675
BTM Premier Fund V	19643	Hein, Lehmann Industriebau Luxembourg S.A., Esch-sur-Alzette	19658
Bugs S.A., Wasserbillig	19638	INTRASOFT International S.A., Luxembourg	19678
Bulaxie Participations S.A., Luxembourg	19676	International Textile Investment S.A.H., Luxembourg	19643
C.M. International S.A., Luxembourg	19672	(La) Iolla S.A.H., Luxembourg	19658
Castillon International S.A., Luxembourg	19680	(La) Iolla S.A.H., Luxembourg	19658
CB Accent Lux, Sicav, Luxembourg	19675	ISPI Holding S.A., Luxembourg	19643
Celtica Investissements S.A., Luxembourg	19669	Isalp S.A.H., Luxembourg	19671
Chronos S.A.H., Luxembourg	19665	Italfortune International Fund, Sicav, Luxembourg	19668
Conventum, Sicav, Luxembourg	19667	Ladyfox S.A., Luxembourg	19677
Covam Holding S.A., Luxembourg	19669	Lakumo Holding S.A., Luxembourg	19667
Dakumo Holding S.A., Luxembourg	19664	Layers Holding S.A., Luxembourg	19665
Dalmatian Fund	19638	Linsy, S.à r.l., Luxembourg	19663
DCF Fund (II), Sicav, Luxembourg	19672	Lux Foods S.A.H., Luxembourg	19676
DCF Fund (I), Sicav, Luxembourg	19674	M.T.H. Finances S.A.H., Luxembourg	19680
Diamantin Holding S.A., Luxembourg	19671	Meetlux S.A., Luxembourg	19657
Dorazine Finance S.A.H., Luxembourg	19678	MZ Bauberatung, G.m.b.H., Junglinster	19661
Eoliolux S.A., Luxembourg	19673	MZ Bauberatung, G.m.b.H., Junglinster	19661
EPS Luxembourg, Econocom Products & Solutions Luxembourg S.A., Windhof	19656	Nacarat S.A., Luxembourg	19666
Eraculus Investments S.A., Luxembourg	19677	Netrimo Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	19669
Eremis Holding S.A., Luxembourg	19666	Niramore International S.A., Luxembourg	19665
Estrela Holding S.A., Luxembourg	19634	Nosusai, S.à r.l., Luxembourg	19646
Estrela Holding S.A., Luxembourg	19634	Nosusai, S.à r.l., Luxembourg	19647
EUROFUNDLUX, Euromobiliare International Fund Sicav, Luxembourg	19674	Ophenbach S.A., Luxembourg	19660
Farki Invest S.A., Luxembourg	19672		

Ophenbach S.A., Luxembourg	19660	South Project Innovative Management S.A., Luxembourg	19655
Ophenbach S.A., Luxembourg	19660	Stal Investment S.A., Luxembourg	19664
Ophenbach S.A., Luxembourg	19660	Standall Holding S.A., Luxembourg	19666
Ophenbach S.A., Luxembourg	19661	Suluxan Holding S.A., Luxembourg	19678
Orlan Holding S.A., Luxembourg	19679	Superconfex Luxembourg S.A., Junglinster	19645
Pan-Holding, Sicav, Luxembourg	19664	Synerfin S.A.H., Luxembourg	19675
PanAlpina Sicav, Luxembourg	19663	T.M.H. Web Invest S.A., Luxembourg	19678
Pastel Investissements & Cie S.C.A., Luxembourg	19659	Tempura S.A.H., Luxembourg	19675
Picamar Services S.A., Luxembourg	19673	Transcom WorldWide S.A., Bertrange	19635
Profin Immo S.A., Luxembourg	19644	Transcom WorldWide S.A., Bertrange	19637
Sambrina Consulting S.A.H.	19662	Transneptune Holding S.A., Luxembourg	19668
Sat Investments S.A., Luxembourg	19670	Vador Investments S.A., Luxembourg	19670
SCAC International S.A.H., Luxembourg	19676	Vialdo Holding S.A., Luxembourg	19673
Scheffer Participations S.A., Luxembourg	19677	Vianini Lux S.A., Luxembourg	19645
Sélection Technique S.A., Luxembourg	19662	Vianini Lux S.A., Luxembourg	19645
Serge Schaul & Cie, S.à r.l., Niedercorn	19652	Volefin S.A.H., Luxembourg	19665
Serge Schaul & Cie, S.à r.l., Niedercorn	19654		
Société Financière Saka Holding S.A., Luxembourg	19673		

ESTRELA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 79.925.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00560, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour ESTRELA HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(020480.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

ESTRELA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 79.925.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 26 février 2004 a élu comme administrateurs: WAVERTON GROUP LIMITED, STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED et BIREFIELD HOLDING LIMITED et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2004.

Pour ESTRELA HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00540. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020469.3/1021/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

A.M.S., ADVANCE MARINE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 82.952.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 mars 2004.

Pour la société

J. Seckler

Le notaire

(020485.3/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

ARAGORN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 75.019.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00547, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour ARAGORN HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(020685.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

ARAGORN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 75.019.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 27 février 2004 a élu comme administrateurs: WAVERTON GROUP LIMITED, STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED et BIREFIELD HOLDING LIMITED et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2004.

Pour ARAGORN HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00534. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020681.3/1021/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

TRANSCOM WorldWide S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 59.528.

In the year two thousand and four, on the thirtieth day of March.

Before Us, Maître Martine Decker, notary residing in Hesperange, acting in replacement of Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich, who shall remain depositary of the present deed.

Has appeared:

Mr Tom Loesch, avocat, residing in Luxembourg, acting as a special attorney in fact of the Board of Directors of the limited liability company TRANSCOM WorldWide S.A., having its registered office at L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy, incorporated on June 11, 1997 pursuant to a deed of notary Reginald Neuman, then residing in Luxembourg, published in the Mémorial C n° 494 on September 11, 1997, and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number B 59.528, the Articles of Association of which were last amended by a deed of notary Paul Decker, residing in Luxembourg-Eich, on March 1, 2004, not yet published in the Mémorial (the «Company»),

by virtue of the powers conferred on him by a power of attorney granted to him on February 12, 2004 following circular resolutions of the Board of Directors adopted on February 12, 2004.

Copies of these circular resolutions of the Board of Directors having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be registered with the present deed.

The appearing person acting in his afore-mentioned capacity has requested the notary to record the following declarations and facts:

I. The authorised share capital of the Company is set at six hundred fifty-two million seven hundred ninety-three thousand four hundred Euros (EUR 652,793,400.-), divided into one billion one hundred million (1,100,000,000) Class A voting shares and one billion (1,000,000,000) Class B non-voting shares, each without par value.

II. The Company has an issued capital of twenty-nine million six hundred sixty thousand three hundred fifty-six Euros and sixty-eight cents (EUR 29,660,356.68), divided into thirty-six million ninety-one thousand six hundred and sixty-six (36,091,666) Class A voting shares, each without par value, and thirty-five million six hundred eighty-nine thousand four hundred and forty-two (35,689,442) Class B non voting shares, each without par value, all shares being fully paid-in.

III. Article 5, paragraphs 4, 5 and 6 of the Articles of Incorporation of the Company read as follows:

«The board of directors is authorised and empowered to:

- realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner;
- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and

- remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

This authorisation is valid for a period expiring 5 (five) years after the date of publication of the deed restating the Articles of Association of the Company and it may be renewed by a general meeting of shareholders for those shares of the authorised corporate capital which up to then will not have been issued by the board of directors.

Following each increase of the corporate capital realised and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article 5 will be modified so as to reflect the actual increase; such modification will be recorded in authentic form by the board of directors or by any person duly authorised and empowered by it for this purpose.»

IV. By the circular resolutions adopted on February 12, 2004, the Board of Directors, having received evidence of the payment of an amount of forty-five thousand five hundred seventy-seven Euros and fifty cent (EUR 45,577.50) to the Company, resolved to increase within the limits of the authorised share capital the issued corporate capital of the Company following the exercise of stock options by an amount of forty-five thousand five hundred seventy-seven Euros and fifty cent (EUR 45,577.50), represented by forty-one thousand nine hundred and fifty-nine (41,959) new Class B shares, each without par value, and to allot the new shares so issued within the authorised capital to a holder of a stock option that has exercised his option.

V. Proof has been given to the undersigned notary that the Company has received an amount of Euros forty-five thousand five hundred seventy-seven Euros and fifty cent (EUR 45,577.50) as subscription moneys for the duly subscribed new shares and for the exercise of the option.

VI. Following the above-mentioned share capital increase article 5, paragraph 1, of the Articles of Incorporation of the Company be amended and shall forthwith read as follows:

«The Company has an issued capital of twenty-nine million seven hundred five thousand nine hundred thirty-four Euros and eighteen cent (EUR 29,705,934.18), divided into thirty-six million ninety-one thousand six hundred and sixty-six (36,091,666) Class A voting shares, each without par value, and thirty-five million seven hundred thirty-one thousand four hundred and one (35,731,401) Class B non voting shares, each without par value, all shares being fully paid-in.»

Declaration - Valuation - Expenses

The undersigned notary declares, by application of Article 32-1 of the law on commercial companies of 10th August 1915, as amended, that he has examined the conditions imposed by Article 26 of the aforesaid law.

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at 1,500.- Euros.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trente mars.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

M. Tom Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de la société anonyme TRANSCOM WorldWide S.A., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy, constituée le 11 juin 1997 par acte de Maître Reginald Neuman, alors notaire, de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C N° 494 du 11 septembre 1997, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, Numéro B 59.528 et dont les statuts furent modifiés la dernière fois par acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 1^{er} mars 2004, non encore publié au Mémorial C (la «Société»),

en vertu des pouvoirs lui conférés par une procuration donnée le 12 février 2004 suite aux résolutions circulaires du Conseil d'Administration de la Société adoptées le 12 février 2004.

Les copies des résolutions circulaires paraphées ne varietur par le comparant et le notaire soussigné resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant agissant en sa qualité mentionnée ci-dessus a prié le notaire d'acter les déclarations et faits suivants:

I. Le capital social autorisé de TRANSCOM WorldWide S.A. est fixé à six cent cinquante-deux millions sept cent quatre-vingt-treize mille quatre cent euros (EUR 652.793.400,-), divisé en un milliard cent millions (1.100.000.000) actions de Classe A avec droit de vote et un milliard (1.000.000.000) actions de Classe B sans droit de vote, chacune sans valeur nominale.

II. Le capital social émis de la Société est de vingt-neuf millions six cent soixante mille trois cent cinquante-six euros et soixante-huit centimes (EUR 29.660.356,68), divisé en trente-six millions quatre-vingt-onze mille six cent soixante-six (36.091.666) actions de Classe A avec droit de vote et trente-cinq millions six cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent quarante-deux (35.689.442) actions de Classe B sans droit de vote, chacune sans valeur nominale, toutes entièrement libérées.

III. Les alinéas 4, 5 et 6 de l'article 5 des Statuts de la Société ont la teneur suivante:

«Le conseil d'administration est autorisé à et mandaté de:

- réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission d'actions nouvelles, contre le paiement en espèces ou en nature, par conversion de créance ou de toutes autres manières;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles; et

- supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions contre paiement en espèces.

Cette autorisation est valable pour une période expirant 5 (cinq) ans après la date de publication des présents Statuts reformulés de la Société et elle peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital social autorisé qui d'ici là n'auraient pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa du présent article se trouve modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

IV. Par résolutions circulaires adoptées le 12 février 2004, le Conseil d'Administration, ayant reçu la preuve du paiement d'une somme de quarante-cinq mille cinq cent soixante-dix-sept euros et cinquante centimes (EUR 45.577,50), a décidé d'augmenter le capital de la Société dans le cadre du capital autorisé suite à l'exercice d'options d'actions d'un montant de quarante-cinq mille cinq cent soixante-dix-sept euros et cinquante centimes (EUR 45.577,50), représenté par quarante et un mille neuf cent cinquante-neuf (41.959) nouvelles actions de Classe B, sans valeur nominale et d'attribuer les actions nouvelles émises dans le cadre du capital autorisé à un détenteur d'une option d'actions qui a exercé son option.

V. La preuve que la Société a reçu le montant de quarante-cinq mille cinq cent soixante-dix-sept euros et cinquante centimes (EUR 45.577,50) en contrepartie des actions nouvelles ainsi souscrites et de l'exercice de l'option a été apportée au notaire soussigné.

VI. Suite à l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus, l'article 5 alinéa 1 des Statuts de la Société sera modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est de vingt-neuf millions sept cent cinq mille neuf cent trente-quatre euros et dix-huit centimes (EUR 29.705.934,18), divisé en trente-six millions quatre-vingt-onze mille six cent soixante-six (36.091.666) actions de Classe A avec droit de vote et trente-cinq millions sept cent trente et un mille quatre cent et une (35.731.401) actions de Classe B sans droit de vote, chacune sans valeur nominale, toutes entièrement libérées.»

Déclaration - Evaluation - Dépenses

Le notaire soussigné déclare qu'en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, il a examiné les conditions imposées par l'article 26 de la loi ci-avant mentionnée.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la Société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués à 1.500,- euros.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ils a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. Loesch, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, vol. 20CS, fol. 72, case 5. – Reçu 455,77 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 6 avril 2004.

P. Decker.

(028180.3/206/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

TRANSCOM WorldWide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 59.528.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 6 avril 2004.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(028181.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

DALMATIAN FUND, Fonds Commun de Placement.

Le Règlement de Gestion coordonné au 26 mars 2004 et le contrat modificatif du Règlement de Gestion du 26 mars 2004 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004, enregistrés le 29 mars 2004 avec références LSO-AO06283 et LSO-AO06284.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour la société

Signature

(027058.3/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

BUGS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6637 Wasserbillig, 15, Esplanade de la Moselle.

H. R. Luxemburg B 99.929.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendvier, am fünfundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker mit Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Sind erschienen:

1.- die Gesellschaft mit beschränkter Haftung MAD DOG TEXTIL, GmbH, mit Sitz in D-54294 Trier, Monaiserstrasse, 11e,

eingetragen im Handelsregister in Trier unter Nummer 3873,

andurch vertreten durch Herrn Jürgen Zienterra, Kaufmann, wohnhaft in D-54294 Trier, 13, auf der Weismark, in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer,

2.- die Aktiengesellschaft seven seasons S.A., mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 15, Esplanade de la Moselle, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, Sektion B unter Nummer 51.546,

andurch vertreten durch die Herren Stefan Kähler, Kaufmann, wohnhaft in D-54290 Trier, 11, Franz-Ludwig-Strasse, und Fortunato De Oliveira Frederico, Gesellschafter, wohnhaft in Rua Comendador Joaquim De Sousa Oliveira, N°120 P-4810-274 Guimaraes (Portugal), handelnd in ihrer Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglieder,

3.- Herr Waqar Mian, Kaufmann, wohnhaft in D-53757 Sankt Agustin, Jagdweg, 14,

4.- Herr Markus Struzyna, Produktmanager, wohnhaft in D-60389 Frankfurt/Main, Martin-Luther-Strasse 28.

Welche Komparenten, anwesend oder vertreten wie eingangs erwähnt, beschlossen haben zwischen ihnen eine Aktiengesellschaft zu gründen mit folgenden Statuten:

Kapitel I.- Form - Name - Sitz - Zweck - Dauer der Gesellschaft

Art. 1. Form, Name der Gesellschaft. Zwischen den obengenannten Komparenten und all jenen Personen, welche Inhaber der Anteile werden, welche hiermit geschaffen werden, wird andurch eine Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft (die «Gesellschaft») gegründet. Diese Aktiengesellschaft unterliegt der Gesetzgebung des Grossherzogtums Luxemburg («Luxemburg») und den Bestimmungen dieser Satzung.

Die Gesellschaft trägt den Namen BUGS S.A.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Er kann durch Beschluss des Verwaltungsrates an jeden anderen Ort innerhalb des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollte der Verwaltungsrat feststellen, dass aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eingetreten sind oder bevorstehen, die die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder die Verbindung zwischen dem Gesellschaftssitz und dem Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Verwaltungsrat den Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegen. Diese provisorischen Massnahmen haben keinen Einfluss auf die Staatszugehörigkeit der Gesellschaft, welche, unbeschadet dieser provisorischen Verlegung des Gesellschaftssitzes, die Luxemburger Staatszugehörigkeit beibehält.

Die Anordnung der Verlegung des Gesellschaftssitzes ist von einer der Personen, die mit der täglichen Geschäftsführung betraut sind, auszuführen und bekanntzugeben.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft. Zweck der Gesellschaft ist der Einzelhandel und Großhandel mit Schuhen, Textilien und Accessoires.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszwecks nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt diese Tätigkeiten sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen. Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt im Inn- und Ausland Zweigniederlassungen zu eröffnen.

Art. 4. Dauer der Gesellschaft. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

Die Gesellschaft kann zu jeder Zeit aufgrund eines Beschlusses der Gesellschafterversammlung gemäss den gesetzlichen Bestimmungen aufgelöst werden.

Kapitel II.- Kapital - Aktien

Art. 5. Kapital. Das Gesellschaftskapital wird festgesetzt auf hunderttausend Euro (EUR 100.000,-) eingeteilt in hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je eintausend Euro (EUR 1.000,-).

Art. 6. Die Aktien sind und bleiben Namensaktien. Die Gesellschaft kann auf den Namen lautende Aktienzertifikate ausgeben, die jedoch mehrere Aktien darstellen. Der Aktienbesitz wird ausschliesslich mit der Eintragung in das Aktienbuch festgelegt.

Die Gesellschaft kann im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien rückerkaufen.

Art. 7. Das Kapital kann durch Beschluß der Hauptversammlung, die unter den für die Satzungsänderung erforderlichen Bedingungen beschließt, erhöht werden. Die Durchführung einer solchen Kapitalerhöhung kann durch die Hauptversammlung auf den Verwaltungsrat übertragen werden.

Im Falle der Kapitalerhöhung werden die gegen Bareinzahlung zu zeichnenden Aktien am Tage der Ausgabe unter Wahrung der Bezugsrechte den bereits vorhandenen Aktionären jeweils entsprechend der Quote des von ihnen gehaltenen Aktienkapitals am Grundkapital angeboten, es sei denn, daß die Hauptversammlung insoweit eine abweichende Entscheidung innerhalb der dafür vom Gesetz vorgeschriebenen Bestimmungen trifft. Je nach Aktienbestand wird das Bezugsrecht in dem Zeitraum und zu den übrigen Bedingungen ausgeübt, die von der Hauptversammlung beschlossen wurden, die insbesondere auch die Zeichnungsbedingungen für die auf Grund dieses Bezugsrechtes nicht gezeichneten Aktien festlegt. Im Falle der Ausgabe von nicht voll eingezahlten Aktien wird darüber hinaus über die Einzahlungsmodalitäten von der Hauptversammlung entschieden und dies den einzelnen Aktionären durch den Verwaltungsrat mitgeteilt.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen Inhaber pro Aktie an. Wenn eine Aktie mehreren Personen gehört oder mit einem mehreren Personen zustehenden Nießbrauch- oder Pfandrecht belastet ist, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung der damit zusammenhängenden Rechte solange auszusetzen, bis nur jeweils eine Person genannt ist.

Art. 9. Die Namensaktien können von einem Aktionär jederzeit uneingeschränkt auf einen anderen Aktionär übertragen werden.

Die Aktien können nur an Nichtkonkurrenten der Firma BUGS übertragen werden. Generell können sie nur an Dritte mit der Genehmigung aller Aktionäre übertragen werden. Sollte diese Zustimmung nicht erfolgen, so muss, falls die Aktien nicht von den verbleibenden Aktionären übernommen werden auf Grund nachstehenden Vorkaufsrechtes, das Kapital im Verhältnis der vom scheidenden Aktionär innegehaltenen Aktien vermindert werden.

Sollen Namensaktien auf einen Nichtaktionär übertragen werden, so steht den übrigen Aktionären ein Vorkaufsrecht zu.

In diesem Falle hat ein Aktionär, der sämtliche oder einen Teil seiner Namensaktien übertragen möchte, den Verwaltungsrat durch Einschreibebrief von seiner Absicht in Kenntnis zu setzen; dabei ist die Anzahl und die Nummern der Aktien, deren Übertragung beantragt ist deren realer Preis, sowie die Namen, die Vornamen, der Beruf und der Wohnort bzw. die Firma und der Gesellschaftssitz der vorgeschlagenen Zessionare anzugeben.

Binnen acht (8) Tagen ab Eingang des Einschreibebriefes muß der Verwaltungsrat den Antrag mittels Einschreibebrief an die anderen Aktionäre weiterleiten.

Die anderen Aktionäre verfügen insoweit über ein Vorkaufsrecht für die Aktien, deren Übertragung beantragt worden ist. Jeder Aktionär kann das Vorkaufsrecht in dem Umfang ausüben, wie er quotenmäßig Aktien am Grundkapital hält.

Das Vorkaufsrecht kann für alle Aktien oder nur für einen Teil der Aktien gelten, die Gegenstand des Übertragungsantrags sind.

Der Aktionär, der sein Vorkaufsrecht auszuüben beabsichtigt, hat den Verwaltungsrat mittels Einschreibebrief binnen fünfzehn (15) Tagen ab Zugang des Schreibens mit der Bekanntgabe des Übertragungsantrags davon in Kenntnis zu setzen, andernfalls verfällt sein Vorkaufsrecht.

Wenn keiner der Aktionäre sein Vorkaufsrecht auszuüben beabsichtigt, d. h. der Verwaltungsrat keine Benachrichtigung über die Ausübung von Rechten durch einen der Aktionäre binnen der im vorangegangenen Absatz vorgesehenen Frist von fünfzehn (15) Tagen erhalten hat, setzt der Verwaltungsrat den Zedenten sowie die Zessionare, die vom Zedenten angegeben worden sind, davon in Kenntnis, und beruft eine ausserordentliche Gesellschafterversammlung ein mit dem Zweck die Einwilligung aller Aktionäre für die Abtretung an den Dritten zu genehmigen oder die Kapitalverminderung zu beschliessen.

Der Verwaltungsrat überprüft die Aktienübertragung hinsichtlich ihrer formellen Anforderungen sowie ihrer Übereinstimmung mit der vorliegenden Satzung und nimmt die Übertragung im Aktienregister vor, sowie die Realität des Verkaufspreises bestätigt ist. Die teilweise oder vollständige Nichtausübung des Vorkaufsrechtes eines Aktionärs erhöht jenes der übrigen Aktionäre.

Der Kaufpreis, der den vorkaufberechtigten Aktionären angebotenen Aktien darf den Nennwert der Aktie oder den Buchwert des Reinvermögens pro Aktie, was immer der höhere Betrag ist, nicht überschreiten. Er ist spätestens innerhalb von zwei (2) Jahren nach dem Zeitpunkt des Abtretungsantrages zahlbar.

Die Dividende für das laufende Geschäftsjahr und die noch nicht ausgezahlten Gewinne aus den Vorjahren werden pro rata temporis zwischen dem Zedenten und dem Zessionar ab dem Zahlungszeitpunkt aufgeteilt.

Kapitel III.- Verwaltungsrat

Art. 10. Verwaltungsrat. Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Die Verwaltungsratsmitglieder werden durch die Gesellschafterversammlung gewählt, die die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder festlegt. Die Verwaltungsratsmitglieder werden auf eine

Höchstdauer von sechs Jahren ernannt und bleiben im Amt bis zur Wahl ihres Nachfolgers. Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und können jederzeit von der Gesellschafterversammlung mit oder ohne Grund abberufen werden.

Art. 11. Verwaltungsratssitzungen. Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestimmen. Er kann ebenfalls einen Sekretär bestimmen, der nicht Mitglied des Verwaltungsrates sein muss und der für die Sitzungsprotokolle der Gesellschafterversammlung und der Verwaltungsratssitzungen zuständig ist.

Der Verwaltungsrat tritt zusammen durch Einberufung des Vorsitzenden und ebenso jedesmal dann, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder die Einberufung verlangen.

Der Verwaltungsratsvorsitzende führt den Vorsitz der Gesellschafterversammlungen und der Verwaltungsratssitzungen; in seiner Abwesenheit wird die Gesellschafterversammlung oder der Verwaltungsrat mit einer Mehrheit der Stimmen ein anderes Verwaltungsratsmitglied bestimmen, welches den Vorsitz der Versammlung führen wird.

Die schriftliche Einberufung aller Verwaltungsratssitzungen muss mindestens eine Woche vor der Sitzung an alle Verwaltungsratsmitglieder verschickt werden, mit Ausnahme von Dringlichkeitsfällen oder im Falle des Einverständnisses aller Personen, die an der Sitzung teilnehmen können.

Die Einberufung gibt den Ort, die Zeit und die Tagesordnung der Sitzung an.

Durch schriftliches Einverständnis aller Verwaltungsratsmitglieder per Telekopie oder durch jede Art von Fernmeldetechnik kann auf die Einberufung verzichtet werden.

Es bedingt keiner speziellen Einberufung für Sitzungen, für welche das Datum und der Sitzungsort im voraus durch Beschluss des Verwaltungsrates festgelegt worden sind.

Jede Verwaltungsratssitzung findet in Luxemburg statt oder an einem anderen Ort, welcher von Zeit zu Zeit vom Verwaltungsrat bestimmt werden kann.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann einem anderen Mitglied durch Telefax oder durch jede Art von Fernmeldetechnik Vollmacht zur Vertretung und zur Abstimmung bei einer Verwaltungsratssitzung erteilen.

Der Verwaltungsrat kann nur gültig beraten und ist nur dann beschlussfähig, wenn die Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder erschienen oder vertreten ist.

Jeder Beschluss wird durch die Mehrheit der abstimmenden erschienenen oder vertretenen Mitglieder gefasst.

In Dringlichkeitsfällen ist ein schriftlicher Beschluss, welcher von allen Verwaltungsratsmitgliedern unterschrieben ist, gültig und rechtsverbindlich, als wäre er während einer rechtmässig einberufenen Verwaltungsratssitzung, die gültig beraten hat, gefasst worden.

Ein solcher Beschluss kann in einem oder mehreren getrennten Dokumenten mit gleichem Inhalt beurkundet werden. Jedes dieser Dokumente ist von einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern unterschrieben.

Art. 12. Sitzungsprotokolle der Verwaltungsratssitzungen. Die Sitzungsprotokolle der Verwaltungsratssitzungen werden vom Vorsitzenden der Versammlung unterschrieben. Die Vollmachten sind den Protokollen beizufügen. Die Abschriften und Auszüge von Protokollen, welche vor Gericht oder anderswo vorzulegen sind, werden vom Verwaltungsratsvorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterschrieben.

Art. 13. Befugnisse des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat ist befugt, jedwede Handlung vorzunehmen, welche zur Erreichung des Gesellschaftszweckes notwendig oder zweckdienlich ist.

Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in den Kompetenzbereich des Verwaltungsrates.

Art. 14. Übertragung von Vollmachten. Der Verwaltungsrat kann die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung derselben in bezug auf die tägliche Geschäftsführung an eines oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder sowie an geschäftsführende Direktoren, Bevollmächtigte, Angestellte oder andere Beauftragte übertragen, welche nicht Gesellschafter sein müssen aber Gesellschafter sein können. Der Verwaltungsrat kann auch Spezialvollmachten oder Vollmachten erteilen oder fortdauernde oder vorübergehende Funktionen an Personen oder Beauftragte seiner Wahl übergeben.

Falls die tägliche Geschäftsführung an ein Mitglied des Verwaltungsrates übertragen wird, ist hierzu die vorherige Genehmigung der Gesellschafterversammlung nötig.

Art. 15. Vertretung der Gesellschaft. Die Gesellschaft ist gegenüber Dritten rechtsverbindlich verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von je zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die einzelne Unterschrift der Person, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt wurde, im Rahmen dieser täglichen Geschäftsführung, oder durch die gemeinsame oder einzelne Unterschrift von allen Personen, auf die der Verwaltungsrat solche Unterschriftenbefugnisse übertragen hat, aber nur im Rahmen dieser Unterschriftenbefugnisse.

Art. 16. Kommissare. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, Gesellschafter oder Nichtgesellschafter.

Die Kommissare werden durch die Gesellschafterversammlung, welche ihre Zahl bestimmt, für eine Höchstdauer von sechs Jahren ernannt und bleiben auf ihrem Posten bis zur Wahl ihres Nachfolgers. Sie sind wiederwählbar; die Gesellschafterversammlung kann ihr Mandat zu jeder Zeit mit oder ohne Grund widerrufen.

Kapital IV.- Gesellschafterversammlung

Art. 17. Befugnisse der Gesellschafterversammlung. Die Gesellschafterversammlung, welche ordnungsgemäss zusammengekommen ist, vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter.

Sie hat sämtliche Befugnisse, welche das Gesetz und gegenwärtige Satzung ihr erteilen.

Art. 18. Jährliche Gesellschafterversammlung. Die jährliche Gesellschafterversammlung tritt ein am ersten Dienstag des Monats März eines jeden Jahres um 15.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen Ort, welcher in der Einberufung angegeben ist.

Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so wird die jährliche Gesellschafterversammlung am darauffolgenden Werktag abgehalten.

Art. 19. Andere Gesellschafterversammlungen. Der Verwaltungsrat kann andere Gesellschafterversammlungen einberufen. Diese Versammlungen müssen auf Anfrage von Aktionären abgehalten werden, die mindestens ein Fünftel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Wenn Fälle von höherer Gewalt eintreten sollten, welche souverän vom Verwaltungsrat abgewägt werden, können die Gesellschafterversammlungen, inbegriffen auch die jährliche Gesellschafterversammlung, im Ausland abgehalten werden.

Art. 20. Prozedur, Wahl. Die Gesellschafterversammlungen werden vom Verwaltungsrat oder von den Kommissaren in der vom Gesetz vorgeschriebenen Form einberufen.

Die Einberufung beinhaltet die Tagesordnung der Gesellschafterversammlung.

Falls sämtliche Gesellschafter anwesend oder vertreten sind und erklären, die der Versammlung vorgelegte Tagesordnung zu kennen, kann eine Gesellschafterversammlung auch ohne vorherige Einberufung rechtsgültig abgehalten werden.

Jeder Gesellschafter kann einen Bevollmächtigten, Gesellschafter oder Nichtgesellschafter, durch Telekopie oder durch jede Art von Fernmeldetechnik zu seiner Vertretung und zur Abstimmung bei einer Gesellschafterversammlung ernennen.

Der Verwaltungsrat ist befugt, alle anderen Bedingungen zur Teilnahme an der Gesellschafterversammlung festzulegen.

Sämtliche Gesellschafterbeschlüsse müssen vorbehaltlich der gesetzlichen Anwesenheitsbestimmungen mit Dreiviertelmehrheit (3/4) sämtlicher ausgegebenen Aktien gefasst werden. Die Änderung der Satzung verlangt zusätzlich die Anwesenheit oder Vertretung von fünfzig Prozent (50%) des Gesellschaftskapitals.

Jede Aktie gibt Recht auf ein Stimmrecht.

Die Abschriften oder Auszüge der Versammlungsprotokolle, welche bei Gericht oder anderswo vorzulegen sind, werden vom Verwaltungsratsvorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet.

Kapitel V.- Geschäftsjahr - Gewinnausschüttung

Art. 21. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt mit dem ersten Tag des Monats Januar und endet mit dem letzten Tag des Monats Dezember.

Der Verwaltungsrat bereitet die Jahresrechnung entsprechend den luxemburgischen Rechtsvorschriften und den Buchhaltungsregeln vor.

Art. 22. Gewinnausschüttung. Von dem durch die Bilanz ausgewiesenen Reingewinn sind 5% abzuziehen zur Speisung des gesetzlichen Reservefonds. Die Verpflichtung dieses Abzuges entfällt, sobald und solange der Reservefonds ein Zehntel des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Auf Empfehlung des Verwaltungsrates wird die Gesellschafterversammlung über die Ausschüttung des Saldos des Reingewinnes entscheiden.

Die Gesellschafterversammlung kann beschliessen, den restlichen Gewinn oder einen Teil davon einem Reserve- oder Provisionsfonds zukommen zu lassen, ihn zu übertragen oder an die Gesellschafter als Dividende zu verteilen.

Der Verwaltungsrat kann unter den gesetzlich festgelegten Bedingungen eine Anzahlung auf Dividende vornehmen.

Der Verwaltungsrat beschliesst den Betrag und das Datum, an welchem eine solche Anzahlung vorgenommen wird.

Die Gesellschaft kann, unter Beachtung der vom Gesetz vorgeschriebenen Bedingungen, ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

Kapitel VI.- Auflösung - Liquidation

Art. 23. Auflösung, Liquidation. Die Gesellschafterversammlung kann zu jeder Zeit unter den Bedingungen von Artikel 20 hinsichtlich der Beschlussfähigkeit und der Mehrheit wie die, die für eine Satzungsänderung erforderlich sind, die Auflösung der Gesellschaft entscheiden, ausser bei anderslautenden Gesetzesbestimmungen.

Bei Auflösung der Gesellschaft werden ein oder mehrere Liquidatoren ernannt. Ihre Ernennung erfolgt durch die Gesellschafterversammlung, welche ihre Befugnisse und Bezüge festsetzt.

Kapitel VII.- Geltendes Recht

Art. 24. Geltendes Recht. Für alle Punkte, welche nicht durch die gegenwärtige Satzung bestimmt werden, beziehen sich die Parteien auf das Gesetz vom 15. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften sowie dessen Abänderungsgesetze.

Zeichnung und Zahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Statuten durch die Komparenten, anwesend oder vertreten wie eingangs erwähnt, werden die Aktien wie folgt gezeichnet:

1.- die Gesellschaft mit beschränkter Haftung, MAD DOG TEXTIL, GmbH, vorbenannt, Inhaber von dreissig Aktien	30
2.- die Aktiengesellschaft seven seasons S.A., vorbenannt, Inhaber von dreissig Aktien	30
3.- Herr Waqar Mian, Kaufmann, wohnhaft in D-53757 Sankt Agustin, Jagdweg, 14, Inhaber von dreissig Aktien	30
4.- Herr Markus Struzyna, Produktmanager, wohnhaft in D-60389 Frankfurt/Main, Martin-Luther-Strasse 28, Inhaber von zehn Aktien	10
Total: hundert Aktien	100

Das Kapital wurde bis zum Belaufe von fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-) einbezahlt und steht der Gesellschaft zur Verfügung, worüber dem unterzeichneten Notar der Nachweis erbracht wurde.

Die Restsumme in Höhe von fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-) muss auf erste Anfrage der Gesellschaft hin eingezahlt werden.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bestimmungen erfüllt sind.

Übergangsbestimmungen

1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und wird am letzten Tag des Monats Dezember 2004 enden.

2.- Die erste Generalversammlung wird mithin im Jahre 2005 stattfinden.

Kosten

Die Auslagen, Kosten und Honorare jedweder Art welche der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Gründung erwachsen, werden abgeschätzt auf zweitausendfünfhundert Euro (EUR 2.500,-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Und sofort nach der Gründung der Gesellschaft haben die Aktionäre, anwesend oder vertreten wie eingangs erwähnt, welche das gesamte Kapital vertreten und sich als rechtsgültig einberufen erklären, zu einer ausserordentlichen Hauptversammlung zusammengefunden und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Der Sitz der Gesellschaft ist in L-6637 Wasserbillig, 15, Esplanade de la Moselle.

Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:

- Herr Stefan Kähler, Kaufmann, wohnhaft in D-54290 Trier, 11, Franz Ludwig Strasse,

- Herr Jürgen Dieter Zienterra, Kaufmann, wohnhaft in D-54294 Trier, 13, auf der Weismark,

- Herr Fortunato De Oliveira Frederico, Gesellschafter, wohnhaft in Rua Comendador Joaquim De Sousa Oliveira, N°120 P-4810-274 Guimaraes (Portugal),

- Herr Waqar Mian, Gesellschafter, wohnhaft in D-53757 St Augustin, Jagdweg 14;

3) Zum Kommissar wird ernannt:

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS, mit Sitz in L-2212 Luxemburg, 6, place de Nancy, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, sektion B Nummer 80.537.

Die Mandate des Verwaltungsrates sowie des Kommissars erlöschen bei der ordentlichen Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2004 befindet.

4) Gemäss den Bestimmungen der gegenwärtigen Statuten und des Gesetzes ermächtigt die Generalversammlung den Verwaltungsrat die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft im Rahmen dieser Geschäftsführung einem oder mehreren seiner Mitglieder zu übertragen oder an jede andere durch den Verwaltungsrat bestimmte Person.

5) Einschränkungen:

A) Entscheidungen die nur durch die Gesellschafterversammlung getroffen werden können:

1. Entscheidung über die Verwendung des erwirtschafteten Profits;

2. Ankauf und Verkauf von Eigentum (Gebäuden, Ländereien, Firmen oder Firmenbeteiligungen);

3. Abänderung des Gesellschaftervertrages;

4. Hinzunehmen weiterer Gesellschafter, Veränderungen der Besitzverhältnisse, Veränderung des Aufsichtsrates;

5. Vermietung oder Verpachtung von Firmeneigentum;

6. Die Gesellschaft liquidieren

7. Die Zahlungsvollmachten und der Geldverkehr, die in einer gesonderten Vereinbarung geregelt sind.

B) Entscheidungen die vom geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied nur in Verbindung mit der Unterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates getroffen werden können:

1. Kreditaufnahme bei Geldinstituten;

2. Abschluss von Verträgen, welche die Firma mehr als 12 Monate binden, einschliesslich Mietverträge, Personalverträge, Versicherungen, etc.;

3. Kauf und Verkauf von Waren, Gegenständen, die den jeweiligen Einzelwert von EUR 10.000,- überschreiten;

4. Einstellung und Entlassung von Geschäftsführern und leitenden Angestellten.

5. Einstellung und Entlassung von Angestellten mit wesentlicher Verantwortung.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Signé: J. Zienterra, S. Kähler, W. Mian, M. Struzyna, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, vol. 20CS, fol. 64, case 8. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 31. März 2004.

P. Decker.

(028089.3/206/299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

BTM PREMIER FUND V, Fonds Commun de Placement.

Le Règlement de Gestion coordonné au 26 mars 2004 et le contrat modificatif du Règlement de Gestion du 26 mars 2004 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004, enregistrés le 29 mars 2004 avec références LSO-AO06285 et LSO-AO06286.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour la société

Signature

(027063.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

ISPI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding Absorbante.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 41.846.

INTERNATIONAL TEXTILE INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding Absorbée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 55.258.

PROJET DE FUSION

L'an deux mille quatre, le vingt-deux mars.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

I.- Monsieur Reno Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme holding ISPI HOLDING S.A.; en vertu d'un pouvoir lui conféré suivant résolutions du conseil d'administration, prises en date du 28 janvier 2004, un extrait des dites résolutions, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

II.- Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme holding INTERNATIONAL TEXTILE INVESTMENT S.A.; en vertu d'un pouvoir lui conféré suivant résolutions du conseil d'administration, prises en date du 28 janvier 2004, un extrait des dites résolutions, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Lesquels, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

1. La société ISPI HOLDING S.A., une société anonyme holding de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 41.846, au capital social de EUR 968.750,00 (neuf cent soixante-huit mille sept cents cinquante euros) représenté par 77.500 (soixante-dix-sept mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 12,50 (douze euros et cinquante cents) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées, détient l'intégralité (100%) des actions, représentant la totalité du capital social et donnant droit de vote, de la société INTERNATIONAL TEXTILE INVESTMENT S.A., une société anonyme holding de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi à L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 55.258, au capital social de EUR 6.500.000,00 (six millions cinq cent mille euros) représenté par 65.000 (soixante-cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,00 (cent euros) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées. Aucun autre titre donnant droit de vote ou donnant des droits spéciaux n'a été émis par les sociétés prémentionnées (encore appelées sociétés fusionnantes).

2. La société anonyme holding ISPI HOLDING S.A. (encore appelée la société absorbante) entend fusionner conformément aux dispositions des articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les textes subséquents avec la société anonyme holding INTERNATIONAL TEXTILE INVESTMENT S.A. (encore appelée la société absorbée) par absorption de cette dernière.

3. La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la société absorbante est fixée au 1^{er} janvier 2004.

4. Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs, commissaires ou réviseurs des sociétés qui fusionnent.

5. La fusion prendra effet entre les parties un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.

6. Les actionnaires de la société absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège, des documents indiqués à l'article 267 (1) a) b) et c) de la loi sur les sociétés commerciales et qu'ils peuvent en obtenir une copie intégrale sans frais et sur simple demande.

7. Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins 5% (cinq pour-cent) des actions du capital souscrit, ont le droit de requérir, pendant le même délai, la convocation d'une assemblée appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

8. A défaut de convocation d'une assemblée ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive comme indiqué ci-avant au point 5. et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales et notamment sous son littéra a).

9. Les sociétés fusionnantes se conformeront à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de toutes impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion, comme indiqué ci-après.

10. Décharge pleine et entière est accordée aux organes de la société absorbée.

11. Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

12. Formalités - La société absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion;
- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés;
- effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

13. Remise de titres - Lors de la réalisation définitive de la fusion, la société absorbée remettra à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats (prêts, de travail, de fiducie...), archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

14. Frais et droits - Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la société absorbante.

15. La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la société absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

signé: R. Tonelli, V. Baravini, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, vol. 143S, fol. 4, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2004.

J. Elvinger.

(029200.3/211/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

**PROFIN IMMO S.A., Société Anonyme,
(anc. PROFUND IMMO S.A.),
(anc. INTERNATIONAL VENTURE CONSULTING S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 37.347.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2004, réf. LSO-AO00449, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2004.

Signature.

(020222.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

**FRANULLI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: 13.000,- EUR.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 60.289.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion des gérants tenue en date du 24 février 2004

- Il est porté à la connaissance de tous que le 24 février 2004, Mme Ulrike Kleingeist a cédé deux cent cinquante (250) parts sociales qu'elle détenait dans la société à Monsieur Frank Comhaire.

Luxembourg, le 24 février 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2004, réf. LSO-AO00149. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020528.3/655/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

VIANINI LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 18.866.

Le bilan au 31 octobre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2004, réf. LSO-AN01690, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Le Domiciliataire
Signatures

(020365.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

VIANINI LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 18.866.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en date du 17 avril 2003 que:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant échus, l'Assemblée nomme à nouveau les Administrateurs et Commissaire aux Comptes à savoir:

- M. Fabio Gera, Administrateur, né à Rome le 5 août 1943, et y demeurant professionnellement, Via Barberini 28, Président;

- M. Mario Delfini, Administrateur, né à Rome le 19 avril 1940, et y demeurant professionnellement, Via Barberini 28, Vice-Président;

- M. Albino Majore, Administrateur, né à Rome le 14 mars 1945 et y demeurant professionnellement, Via del Tritone 152, Vice-Président;

- M. Enrico Giuseppe Olivieri, Administrateur, né à Rome le 19 avril 1940 et y demeurant professionnellement, Via del Tritone 152, Administrateur;

- M. Rosario Testa, comptable, né à Montebelluna (Treviso) et demeurant professionnellement à Rome, Via Montello 10, Commissaire aux Comptes.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Le Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2004, réf. LSO-AN04689. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(020362.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

SUPERCONFEX LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-6117 Junglinster, Centre Commercial Langwies, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 34.266.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 12 juin 2002

Délibération

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Suppression de la valeur nominale des actions.

2. Le capital social de la société de 2.500.000,- LUF est converti en EUR 61.973,38.

3. Dans le cadre autorisé de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euro, le capital est augmenté à EUR 62.000,- par incorporation d'un montant de EUR 26,62 sur les résultats reportés (réserves disponibles).

4. L'article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à EUR 62.000,- représenté par 2.500 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Pour réquisition
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO01021. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020495.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

**NOSUSAI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. M & M LUXCOM, S.à r.l.).**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 69.998.

L'an deux mille quatre, le treize février.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Luis Fernandes Mateus, gérant de société, demeurant à L-4203 Esch-sur-Alzette, 2, rue Léon Lamort;
- 2) Monsieur Silvio Marques Da Silva, délégué commercial, demeurant à L-5367 Schuttrange, 119, rue Principale.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée M & M LUXCOM, S.à r.l., avec siège social à L-8094 Bertrange, 20, rue de Strassen, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 23 avril 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 592 du 31 juillet 1999,

immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 69.998.

II.- Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (FRS 500.000.-), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs (FRS 5.000.-) chacune, toutes intégralement libérées, souscrites comme suit:

1) par Monsieur Luis Fernandes Mateus, prénommé, cinquante et une parts sociales	51
2) par Monsieur Silvio Marques Da Silva, prénommé, quarante-neuf parts sociales	49
Total: cent parts sociales	100

III.- Ensuite Monsieur Silvio Marques Da Silva, préqualifié, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, les quarante-neuf (49) parts sociales qu'il détient dans la société dont s'agit à Monsieur Luis Fernandes Mateus, préqualifié, qui accepte, moyennant le prix global de un euro (EUR 1,-), somme que le cédant reconnaît avoir reçue du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable.

Le cédant et le cessionnaire déclarent être les bénéficiaires réels de la présente transaction. Le cessionnaire déclare en outre que les fonds ayant servi au paiement de la cession de parts ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

IV.- Le cessionnaire se trouve subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Le cessionnaire participera aux bénéfices à partir de ce jour.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part du cédant.

V.- Puis Monsieur Silvio Marques Da Silva, préqualifié, a déclaré démissionner de sa fonction de gérant de la société avec effet immédiat.

VI.- Puis Monsieur Luis Fernandes Mateus, préqualifié, représentant comme seul et unique associé l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société en NOSUSAI, S.à r.l., et par conséquent de modifier l'article 1^{er} des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«La société prend la dénomination de NOSUSAI, S.à r.l.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-8094 Bertrange, 20, rue de Strassen à L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich et par conséquent de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de convertir le capital, actuellement exprimé en francs luxembourgeois en euros, en utilisant le taux de conversion officiel de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un euro (EUR 1,-), de sorte que le capital social est désormais de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-sept cents (EUR 12.394,67).

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq euros et trente-trois cents (EUR 5,33) en vue de le porter de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-sept cents (EUR 12.394,67) à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) sans émission de parts sociales nouvelles mais par augmentation correspondante de la valeur nominale des parts sociales existantes, de sorte que le capital social sera désormais de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

La présente augmentation de capital a été entièrement souscrite et libérée par l'associé unique, préqualifié, au moyen d'un versement en espèces, de sorte que la somme de cinq euros et trente-trois cents (EUR 5,33) se trouve dès à présent à la disposition de la société ce que l'associé unique reconnaît expressément.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts de la société en concordance avec la susdite cession de parts sociales et avec les deux précédentes résolutions, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, entièrement libérées et appartenant à l'associé unique Monsieur Luis Fernandes Mateus, gérant de société, né à Mortagua (Portugal) le 30 septembre 1968, demeurant à L-4203 Esch-sur-Alzette, 2, rue Léon Lamort.»

Sixième résolution

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Silvio Marques Da Silva, prénommé, de sa fonction de gérant de la société.

Décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa fonction de gérant est accordée à Monsieur Silvio Marques Da Silva, prénommé.

Septième résolution

L'associé unique sera dès maintenant gérant unique de la société.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Huitième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La société a pour objet le commerce d'articles d'épicerie, d'accessoires, vente, location et mise en dépôt de machines à café, distributeur de machines vides.

La société a également pour objet le commerce de produits alimentaires et d'articles de ménage, ainsi que la vente de matériel électrique et audiovisuel.

La société a en outre pour objet toutes opérations commerciales, financières et industrielles se rattachant directement ou indirectement aux objets précités.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.»

VII.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de huit cents euros (EUR 800,-) sont à charge de la société qui s'y oblige, l'associé unique en étant solidairement tenu envers le notaire.

VIII.- Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: L. Fernandes Mateus, S. Marques Da Silva, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2004, vol. 142S, fol. 52, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 4 mars 2004.
(020639.3/222/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

T. Metzler.

NOSUSAI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 69.998.

Statuts déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 4 mars 2004.
(020642.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

T. Metzler.

ARTEMIS LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Diekirch B 5.703.

L'an deux mille quatre, le onze février.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARTEMIS LUX S.A., avec siège social à L-9145 Erpeldange, 126, porte des Ardennes, constituée sous la dénomination de ARMURERIE PAUL MEYERS & CIE S.A., suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire alors de résidence à Wiltz, le 8 mai 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 459 du 13 octobre 1992, dont les statuts ont été modifiés suivant acte portant notamment adoption de la dénomination actuelle, reçu par le notaire instrumentant en date du 11 avril 2000, publié au Mémorial C, numéro 578 du 12 août 2000,

immatriculée à l'ancien registre de commerce de et à Diekirch sous la section B et le numéro 5.703.

Bureau

La séance est ouverte à 10.15 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Perez, employé privé, demeurant à B-4280 Hannut (Belgique), 4, avenue des Sorbiers.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raoul Helfen, administrateur de société, demeurant à L-1258 Luxembourg, 18, rue J.P. Brasseur.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Ranson, administrateur de société, demeurant à L-9515 Wiltz, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte.

Composition de l'assemblée

Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Exposé du Président

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

1) Transfert du siège social de la société de L-9145 Erpeldange, 126, porte des Ardennes à L-9515 Wiltz, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte.

2) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

3) Suppression de la valeur nominale des actions.

4) Conversion du capital social en euros en utilisant le taux officiel de conversion de un euro (EUR 1.-) pour quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399), de sorte que le capital social est désormais de trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre euros et deux cents (EUR 37.184,02), représenté par trois cents (300) actions sans désignation de valeur nominale.

5) Augmentation du capital social converti d'un montant de quinze euros et quatre-vingt-dix-huit cents (EUR 15,98) pour le porter de son montant actuel de trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre euros et deux cents (EUR 37.184,02) à trente-sept mille deux cents euros (EUR 37.200,-), sans émission d'actions nouvelles, mais par augmentation du pair comptable des actions existantes.

6) Souscription et libération

7) Fixation d'une nouvelle valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) par action.

8) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société.

9) Révocation de Monsieur Paul Meyers, de sa fonction d'administrateur de la Société.

10) Nomination d'un nouvel administrateur.

II.- Il existe actuellement trois cents (300) actions, d'une valeur nominale de cinq mille francs luxembourgeois (LUF 5.000,-) chacune, entièrement libérées et représentant l'intégralité du capital social de un million cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 1.500.000,-).

Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. L'assemblée peut donc déléguer valablement sur les points à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé du Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-9145 Erpeldange, 126, porte des Ardennes à L-9515 Wiltz, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Wiltz.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital social en euros en utilisant le taux officiel de conversion de un euro (EUR 1.-) pour quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399),

de sorte qu'il est désormais de trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre euros et deux cents (EUR 37.184,02) représenté par trois cents (300) actions sans désignation de valeur nominale.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social converti d'un montant de quinze euros et quatre-vingt-dix-huit cents (EUR 15,98) pour le porter de son montant actuel de trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre euros et deux cents (EUR 37.184,02) à trente-sept mille deux cents euros (EUR 37.200,-), sans émission d'actions nouvelles, mais par augmentation du pair comptable des actions existantes.

Souscription et Libération

La présente augmentation de capital a été entièrement libérée par les actionnaires au prorata de leur participation dans la société par des versements en espèces de sorte que la somme de quinze euros et quatre-vingt-dix-huit cents (EUR 15,98) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de fixer une nouvelle valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) par action de sorte que le capital social de trente-sept mille deux cents euros (EUR 37.200,-) est représenté par trois cents (300) actions d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Septième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente-sept mille deux cents euros (EUR 37.200,-) représenté par trois cents (300) actions d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer avec effet immédiat, Monsieur Paul Meyers, armurier, demeurant à L-9145 Erpeldange, 126, porte des Ardennes, de son mandat d'administrateur de la société.

Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exécution de son mandat d'administrateur jusqu'à ce jour.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Raoul Helfen, administrateur de société, né à Sarrebruck (Allemagne) le 29 août 1958, demeurant à L-1258 Luxembourg, 18, rue J.P. Brasseur, nouvel administrateur de la société.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2005.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est évalué approximativement à sept cents euros (EUR 700,-).

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: J.-L. Perez, R. Helfen, A. Ranson, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2004, vol. 142S, fol. 46, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 2 mars 2004.

T. Metzler.

(900917.3/222/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 mars 2004.

ARTEMIS LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Diekirch B 5.703.

Statuts déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 2 mars 2004.

T. Metzler.

(900918.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 mars 2004.

FINAV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.162.

L'an deux mille quatre, le dix-huit février.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINAV S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, ci-après la Société, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 mars 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 276, du 20 juillet 1994, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 février 1998, publié au Mémorial C, numéro 396, du 2 juin 1998, modifiés suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 27 mars 1998, publié au Mémorial C, numéro 518, du 15 juillet 1998, et modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 décembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 599 du 17 avril 2002,

inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 47.162.

Bureau

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Laurence Rumor, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne Bitterlich, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian François, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Composition de l'assemblée

Il existe actuellement soixante-quatre mille six cent quatre-vingt-six (64.686) actions, entièrement libérées et représentant l'intégralité du capital social de la Société.

Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Exposé du Président

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

1. Annulation des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2001 portant sur les points 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de l'ordre du jour, telles que publiées au Mémorial C numéro 599 du 17 avril 2002;
2. Annulation de la version des statuts coordonnés déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 11 janvier 2002 et dont la mention de dépôt a été publiée au Mémorial C numéro 599 du 17 avril 2002;
3. Suppression de la valeur nominale des actions;
4. Conversion de la devise du capital social en euro, de sorte que le capital social s'élève désormais à EUR 1.603.524,05 représenté par 64.686 actions sans désignation de valeur nominale;
5. Introduction d'un nouveau capital autorisé à concurrence de EUR 1.630.775,95 pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 1.603.524,05 à EUR 3.234.300,-;
6. Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre des emprunts obligataires convertibles et de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé.
7. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

II.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Constataion de la validité de l'assemblée

L'exposé du Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'annuler les résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2001 portant sur les points 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de l'ordre du jour (conversion du capital en euros et augmentation du capital par incorporation des résultats reportés), publiées au Mémorial C numéro 599 du 17 avril 2002.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'annuler la version des statuts coordonnés déposée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 11 janvier 2002 et dont la mention de dépôt a été publiée au Mémorial C numéro 599 du 17 avril 2002.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de convertir la devise du capital en euros, de sorte que le capital social s'élève désormais à EUR 1.603.524,05 (un million six cent trois mille cinq cent vingt-quatre euros et cinq cents).

Cinquième résolution

L'assemblée générale prend acte de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 février 2004, proposant la création d'un capital autorisé à concurrence de EUR 1.630.775,95 (un million six cent trente mille sept cent soixante-quinze euros et quatre-vingt-quinze cents) pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 1.603.524,05 (un million six cent trois mille cinq cent vingt-quatre euros et cinq cents) à EUR 3.234.300,- (trois millions deux cent trente-quatre mille trois cents euros) par la création de 65.786 (soixante-cinq mille sept cent quatre-vingt-six) actions sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, et d'autoriser le Conseil d'Administration à limiter ou à supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants dans le cadre dudit capital autorisé.

Une copie du procès-verbal de ladite réunion après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Sixième résolution

L'assemblée générale constate que le capital autorisé existant n'est plus valable.

L'assemblée générale approuve la création d'un nouveau capital autorisé à concurrence de EUR 1.630.775,95 (un million six cent trente mille sept cent soixante-quinze euros et quatre-vingt-quinze cents) pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 1.603.524,05 (un million six cent trois mille cinq cent vingt-quatre euros et cinq cents) à EUR 3.234.300,- (trois millions deux cent trente-quatre mille trois cents euros) par la création de 65.786 (soixante-cinq mille sept cent quatre-vingt-six) actions sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Septième résolution

L'assemblée générale décide d'autoriser le conseil d'administration à émettre des emprunts obligataires convertibles et à limiter ou à supprimer le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé.

Huitième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 1.603.524,05 (un million six cent trois mille cinq cent vingt-quatre euros et cinq cents), représenté par 64.686 (soixante-quatre mille six cent quatre-vingt-six) actions sans désignation de valeur nominale. Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de EUR 1.630.775,95 (un million six cent trente mille sept cent soixante-quinze euros et quatre-vingt-quinze cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.603.524,05 (un million six cent trois mille cinq cent vingt-quatre euros et cinq cents) à EUR 3.234.300,- (trois millions deux cent trente-quatre mille trois cents euros), le cas échéant par l'émission de 65.786 (soixante-cinq mille sept cent quatre-vingt-six) actions sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits que les actions existantes, pour une période de cinq ans prenant cours à la date du 20 décembre 2001. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 12 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises avec effet au 20 décembre 2001.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent procès-verbal avec Nous Notaire, aucun actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: L. Rumor, C. Bitterlich, C. Francois, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, vol. 142S, fol. 58, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 4 mars 2004.

T. Metzler.

(020637.3/222/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

FINAV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 47.162.

Statuts déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 4 mars 2004.

T. Metzler.

(020638.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

**SERGE SCHAUL & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SERGE SCHAUL & CIE S.A.).**

Siège social: L-4578 Niedercorn, Z.I. Haneboesch.

R. C. Luxembourg B 85.891.

L'an deux mille quatre, le six février

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée SERGE SCHAUL & CIE S.A. établie à L-4578 Niedercorn, Z.I. Haneboesch,

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Capellen, en date du 24 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 763, du 18 mai 2002.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Serge Schaul, maître serrurier, demeurant à L-4550 Obercorn, 6, rue de l'Eau, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Madame Michèle Lehnert, épouse de Monsieur Serge Schaul, demeurant à L-4550 Obercorn, 6, rue de l'Eau,

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés.

La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2.- qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

I.- Acceptation de la démission des administrateurs, administrateur-délégué et commissaire aux comptes.

II.- Transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée

III.- Remise de l'original du registre des actionnaires et destruction de celui-ci

et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Acceptation de la démission des administrateurs, administrateur-délégué et commissaire aux comptes:

L'assemblée des actionnaires acceptent à compter rétroactivement du 31 décembre 2003, la démission de leurs fonctions:

a) d'administrateurs:

- de Monsieur Serge Schaul, prénommé;
- de Madame Michèle Lehnars, prénommée;
- et de Monsieur Roger Fach, maître boucher, demeurant à Belvaux, rue de la Poste;

b) d'administrateur-délégué:

- de Monsieur Serge Schaul, prénommé;

c) et du commissaire aux comptes:

- Monsieur Alphonse Weber, demeurant à L-6833 Biwer, 9, Neie Wée;

et leur donne quitus de leur gestion jusqu'au 31 décembre 2003.

Deuxième résolution

Transformation de la société anonyme SERGE SCHAUL & CIE S.A. en société à responsabilité limitée.

L'assemblée des actionnaires décide de transformer à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2004, la société anonyme dénommée SERGE SCHAUL & CIE S.A. en société à responsabilité limitée, en continuation de la société sous une autre forme, sans qu'il y ait création d'une société nouvelle et ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux, par la transformation de la prédite société anonyme SERGE SCHAUL & CIE S.A. en société à responsabilité limitée.

Les actionnaires, tous présents, décident à l'unanimité des voix de transformer à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2004, la société anonyme SERGE SCHAUL & CIE S.A. en société à responsabilité limitée, conformément à l'article trois de la loi sur les sociétés commerciales, étant entendu que cette transformation ne doit pas être accompagnée d'un changement des bases essentielles du pacte social, d'une prolongation de la durée de la société, du maintien du capital social, de la fixation du siège social. Il y aura attribution des parts sociales de la société à responsabilité limitée aux associés en raison d'une part sociale de la société à responsabilité limitée pour une action de la société anonyme, il n'y aura pas de rompus, la nomination d'un gérant technique et administratif, le tout pour être en conformité avec la loi sur les sociétés commerciales et la refonte des statuts.

Comme suite à la transformation de la prédite société anonyme en société à responsabilité limitée SERGE SCHAUL & CIE S.A. décidée ci-avant, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2004, l'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une refonte des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de SERGE SCHAUL & CIE, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Differdange/Niederborn.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet la fabrication, la pose et la vente de fenêtres, portes, volets-roulants et marquises en PVC et en aluminium, ainsi que tous accessoires qui s'y rattachent.

La société peut faire toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) représenté par cinq cents parts sociales (500) de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Serge Schaul	250 parts
2.- Madame Michèle Lehnars	250 parts
Total: cinq cents part sociales	500 parts

Les associés reconnaissent que le capital de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) se trouve à la libre disposition de la société.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée et valablement par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence rétroactivement le 1^{er} janvier 2004 et se termine le trente et un décembre deux mille quatre.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cents Euros (EUR 900,-).

Assemblée Générale Extraordinaire:

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, la décision suivante:

1.- Est nommé gérant unique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Serge Schaul, prénommé.

2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

L'adresse du siège social de la société est établi à L-4578 Differdange/Niedercorn, Z.I, Haneboesch.

Troisième résolution

Remise de l'original du livre des actionnaires et destruction de celui-ci.

L'assemblée déclare sous son unique responsabilité, qu'il n'y a pas eu émission de certificats d'actions au porteur et que la propriété de l'ancienne société anonyme résulte exclusivement du livre des actionnaires.

L'assemblée a remis au notaire instrumentant l'original du livre des actionnaires, et a déclaré que les actionnaires mentionnés sur celui-ci sont les seuls existants et qu'il n'y en pas d'autres.

Le notaire instrumentant, en présence des actionnaires qui le constatent expressément, a détruit le livre des actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Mention

Mention du présent acte sera faite partout où besoin sera.

Frais

Tous les frais, droits et honoraires des présentes sont à la charge des associés et de la société qui s'y obligent expressément. Le montant des frais s'élève à la somme de huit cent cinquante Euros, sauf à parfaire ou diminuer.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Schaul; J.-P. Cambier; M. Lehnars, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} février 2004, vol. 894, fol. 42, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 février 2004.

A. Biel.

(020632.3/203/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

SERGE SCHAUL & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4578 Niedercorn, Z.I. Haneboesch.

R. C. Luxembourg B 85.891.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel.

(020636.3/203/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

ANCIEN ETABLISSEMENT EVEN FRANÇOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 95.436.

L'an deux mille quatre, le cinq février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Remy Gianlorenzo, installateur, né à Mont St. Martin, (France), le 11 septembre 1965, demeurant à F-54400 Longwy, 69, avenue Raymond Poincaré, (France).

2.- Monsieur Sébastien Gianlorenzo, dépanneur, né à Mont St. Martin, (France), le 26 avril 1974, demeurant à F-54960 Mercy-le-Bas, 2Ter, route Nationale, (France).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée ANCIEN ETABLISSEMENT EVEN FRANÇOIS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1880 Luxembourg, 155, rue Pierre Krier, (R. C. S. Luxembourg section B numéro 95.436), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 août 2003, publié au Mémorial C numéro 1002 du 30 septembre 2003.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-1880 Luxembourg, 155, rue Pierre Krier, à L-3313 Bergem, 95, Grand-rue, et de modifier en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Bergem.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de six cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Gianlorenzo, S. Gianlorenzo, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 février 2004, vol. 525, fol. 100, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 mars 2004.

J. Seckler.

(020770.3/231/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

**SOUTH PROJECT INNOVATIVE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. ARTIST INNOVATIVE MANAGEMENT S.A.).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 84.206.

L'an deux mille quatre, le dix-sept février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARTIST INNOVATIVE MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R. C. S. Luxembourg section B numéro 84206, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 10 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 327 du 27 février 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Annalisa Ciampoli, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Sophie Demaeght, employée privée, demeurant à Virton (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Emmanuelle Brix, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la dénomination de la société en SOUTH PROJECT INNOVATIVE MANAGEMENT S.A.
- 2.- Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.
- 3.- Nomination statutaire.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en SOUTH PROJECT INNOVATIVE MANAGEMENT S.A. et de modifier en conséquence l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de SOUTH PROJECT INNOVATIVE MANAGEMENT S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Antonio Franchina comme administrateur (de catégorie A) de la société et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

Madame Antonella Rizzi, avocat, née à Varese (Italie), le 1^{er} juillet 1961, demeurant à Milan, Via Monte di Pietà 1/A (Italie),

comme nouvel administrateur de catégorie A de la société.

Son mandat prendra fin avec celui des autres administrateurs en fonction à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2007.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cent vingt-cinq euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. Demlaeght, E. Brix, A. Ciampoli, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 mars 2004, vol. 526, fol. 13, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 mars 2004.

J. Seckler.

(020648.3/231/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

EPS LUXEMBOURG, ECONOCOM PRODUCTS & SOLUTIONS LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 73.519.

L'an deux mille quatre, le seize février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme P.L.I. LUXEMBOURG (PREMIER LINK INTERNATIONAL LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon, (R. C. S. Luxembourg section B sous le numéro 73.519), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 192 du 6 mars 2000, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 6 septembre 2001, publié au Mémorial C numéro 205 du 6 février 2002.

- en date du 12 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 743 du 15 mai 2002,

ayant un capital social fixé à soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR), divisé en soixante (60) actions de mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR) chacune

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Viviane Schwartz, employée privée, demeurant à Noertrange.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Stéphane Coteur, administrateur, demeurant à B-Waterloo.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination de la société en ECONOCOM PRODUCTS & SOLUTIONS LUXEMBOURG, en abrégé EPS LUXEMBOURG et modification afférente du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en ECONOCOM PRODUCTS & SOLUTIONS LUXEMBOURG, en abrégé EPS LUXEMBOURG et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de ECONOCOM PRODUCTS & SOLUTIONS LUXEMBOURG, en abrégé EPS LUXEMBOURG.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Schwartz, Dostert, Coteur, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 mars 2004, vol. 526, fol. 9, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 mars 2004.

J. Seckler.

(020654.3/231/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

GENERALI ASSET MANAGERS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 86.432.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 mars 2004.

J.-J. Wagner.

(021015.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

MEETLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 85.842.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO01083, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2004.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent Domiciliataire

Signature

(020354.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

LA IOLLA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 64.106.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00657, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2004.

Signature.

(020546.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

LA IOLLA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 64.106.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 29 décembre 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, Président,

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg,

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00658. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020544.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

HEIN, LEHMANN INDUSTRIEBAU LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftskapital: EUR 31.000,-.

Gesellschaftssitz: L-4132 Esch-sur-Alzette, 17, Grand-rue.

H. R. Luxemburg B 84.148.

Protokoll der ordentlichen Gesellschafterversammlung vom 1. April 2003 am Sitz der Gesellschaft

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Ernst-Günter Jöcker, Diplom - Ingenieur, wohnhaft in L-4132 Esch an der Alzette.

Die Tagesordnung wurde mit der Einladung den Aktionären frühzeitig zur Kenntnis gebracht.

Der Vorsitzende begrüsst die Anwesenden, eröffnet die Versammlung um 10.00 Uhr und schreitet zur Zusammensetzung des Büros:

Vorsitzender: Herr Ernst-Günter Jöcker

Schriftführer: Frau Adelheid Jöcker-Schmölz

Stimmzähler: Herr Christoph Jöcker

Beisitzer: Frau Angela Jöcker

Alsdann gibt der Vorsitzende folgende Erklärungen ab, die von der Versammlung zur Kenntnis genommen werden:

- dass entsprechend Anwesenheitsliste alle Aktionäre oder deren bevollmächtigte Vertreter unter Angabe von Namen, Vornamen und Stückzahl der Aktien anwesend sind und dies durch ihre Unterschrift bestätigt haben.

- aus vorliegender Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Aktionäre in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtswirksam vertreten sind und somit über nachfolgende Tagesordnung beschliessen können.

Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und des Lageberichtes gemäss Artikel 251 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften für das Geschäftsjahr 1. Januar bis 31. Dezember 2002.

2. Kenntnisnahme des Prüfberichtes des Kommissars.

3. Beschlussfassung über das Bilanzergebnis.

4. Beschlussfassung über die Entlastung des Verwaltungsrates und des Kommissars.

5. Beschlussfassung über die Bestellung eines Kommissars für das Geschäftsjahr 1. Januar bis 31. Dezember 2003.

6. Verschiedenes.

Nun erfolgt der Eintritt in die Tagesordnung und der Vorsitzende gibt der Versammlung Kenntnis vom Lagebericht und vom Bericht des Abschlussprüfers.

Zwecks Prüfung und Annahme unterbreitet der Vorsitzende der Versammlung den Jahresabschluss 2002 der HEIN, LEHMANN INDUSTRIEBAU LUXEMBOURG S.A. und bittet die Aktionäre folgende im Lagebericht vorgeschlagenen Ergebnisverwendung gutzuheissen:

Der Verlust soll auf das neue Geschäftsjahr vorgetragen werden.

- Danach beantragt der Vorsitzende von der Versammlung volle und uneingeschränkte Entlastung des Verwaltungsrates und des Kommissars.

- Als Kommissar für das Geschäftsjahr 2003 wird Herr Jean Huberty, B.P. 23, L-7201 Walferdange vorgeschlagen.

- Das Verwaltungsratsmitglied Angela Jöcker erklärt seinen Austritt.

- Als neues Verwaltungsratsmitglied wird Herr Christoph Jöcker vorgeschlagen.

Nach eingehender Beratung fasst die Gesellschafterversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

- Jahresabschluss, Prüfbericht des Kommissars und Lagebericht werden angenommen.

- Verwaltungsrat und Abschlussprüfer werden uneingeschränkt entlastet.

- Das Bilanzergebnis soll wie vorgeschlagen auf das neue Geschäftsjahr vorgetragen werden.

- Als Kommissar für das Geschäftsjahr 2003 wird Herr Huberty bestätigt.

- Als neues Verwaltungsratsmitglied wird Herr Christoph Jöcker angenommen.

Da keine weiteren Wortmeldungen vorliegen, bedankt sich der Vorsitzende bei den Anwesenden und schliesst die Versammlung.

Esch an der Alzette, den 1. April 2003.

E.-G. Jöcker / A. Jöcker-Schmölz / C. Jöcker

Vorsitzender / Schriftführer / Stimmzähler

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO01024. – Reçu 266 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020262.3/000/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

PASTEL INVESTISSEMENTS & CIE, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 77.752.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le dix novembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Michelle Delfosse, ingénieur civil, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée PASTEL INVESTISSEMENT, S.à r.l., dissoute par acte du notaire instrumentant en date du 9 octobre 2003, en voie de publication au mémorial C, était «l'associé commandité» de la société en commandite par actions PASTEL INVESTISSEMENTS & CIE, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, constituée par acte en date du 31 août 2000, publié au Mémorial C numéro 130 du 20 février 2001, inscrite au R.C. de Luxembourg Section B numéro 77.752, ayant un capital social de EUR 31.200,- (trente et un mille deux cent euros), représenté par 1.260 (mille deux cent soixante) actions sans désignation de valeur nominale.

II.- Que l'article 2, paragraphe 2, des statuts de la dite société en commandite par actions PASTEL INVESTISSEMENTS & CIE, prénommée, stipulait ce qui suit:

«Dans le cas d'un retrait de l'Associé Commandité ou, en cas de pluralité des associés commandités, le retrait de tous les associés commandités, la Société SCA sera dissoute avec effet un mois après ce retrait sauf décision unanime de tous les associés de la société en sens contraire. L'Associé Commandité sera considéré comme retiré en qualité d'Associé Commandité le jour où il (i) est dissout ou il entame sa liquidation (ii) cède...»

Par conséquent, ladite société en commandite par actions PASTEL INVESTISSEMENTS & CIE est dissoute 1 (un) mois après la signature du présent acte du 9 octobre 2003, c'est à dire au 9 novembre 2003.

III. Que dans ledit acte du 9 octobre 2003 pouvoir a été conféré, avec possibilité de substitution, à Madame Michelle Delfosse, prénommée, de comparaître devant le notaire soussigné pour constater et acter la dissolution de ladite société en commandite par actions PASTEL INVESTISSEMENTS & CIE et d'en déterminer les conditions.

IV.- Que la comparante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société en commandite par actions PASTEL INVESTISSEMENTS & CIE.

V.- Que la comparante constate donc la dissolution de la société en commandite par actions PASTEL INVESTISSEMENTS & CIE.

VI.- Que la comparante déclare que les dettes connues ont été payées et en outre que les actionnaires prennent à leur charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait que les actionnaires répondent personnellement de tous les engagements sociaux.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VIII.- Que décharge pleine et entière est accordée à l'associé-gérant-commandité et au conseil de surveillance de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Delfosse, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2003, vol. 141S, fol. 30, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2003.

J. Elvinger.

(020555.3/211/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

OPHENBACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 54.260.

Le bilan de la société au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00603, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(020534.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

OPHENBACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 54.260.

Le bilan de la société au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00598, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(020533.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

OPHENBACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 54.260.

Le bilan de la société au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00593, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(020532.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

OPHENBACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 54.260.

Le bilan de la société au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00590, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(020531.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

OPHENBACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 54.260.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 février 2004

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2000, au 31 mars 2001, au 31 mars 2002 et au 31 mars 2003.
- L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

L'assemblée accepte la démission de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de sa fonction de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat à ce jour.

L'assemblée élit en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 27 février 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00587. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020525.3/655/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

G.E.E.L. S.A., GENERAL ELECTRICAL EQUIPEMENTS LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 80.300.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 février 2004, réf. LSO-AN05782, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2004.

Pour la société

Signature

(020738.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

MZ BAUBERATUNG, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6114 Junglinster, 34, Um Reiland.
R. C. Luxembourg B 61.413.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00655, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 octobre 2003.

Signature.

(020675.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

MZ BAUBERATUNG, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6114 Junglinster, 34, Um Reiland.
R. C. Luxembourg B 61.413.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00656, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 octobre 2003.

Signature.

(020674.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

SELECTION TECHNIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 86.274.

—
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Luxembourg le 15 décembre 2003 à 9.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires Madame Marcelle Mestre et les sociétés BRYCE INVEST S.A. et KEVIN MANAGEMENT S.A., de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés CRITERIA, S.à r.l. et PROCEDIA, S.à r.l., avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, et Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg, ont été nommés comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg.

—
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'administration
tenu à Luxembourg en date du 15 décembre 2003 à 10.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg a été élu aux fonctions d'Administrateur-délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour SELECTION TECHNIQUE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2004, réf. LSO-AO00437. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020504.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

SAMBRINA CONSULTING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 34.643.

—
Il résulte que:

Messieurs Maurice Hauptert, Edmond Ries et Claude Schmitz ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs avec effet immédiat et que Monsieur Marc Lamesch a également démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Le siège social de la société fixé au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, est également dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 mars 2004.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00817. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020556.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

BERENBERG LUX INVEST S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 73.663.

—
Die BERENBERG LUX INVEST S.A. informiert über den Rücktritt von Herrn Michael Schramm aus dem Verwaltungsrat der Gesellschaft mit Wirkung vom 12. Januar 2004. Die verbleibenden Mitglieder haben Herrn Tom Wede in den Verwaltungsrat der Gesellschaft aufgenommen.

Zwecks Umschreibung im Handelsregister von Luxemburg und Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, im März 2004.

Für die BERENBERG LUX INVEST S.A.

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00824. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020075.3/850/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

LINSY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 13.000,- EUR.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 60.301.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion des gérants tenue en date du 27 février 2004

- Il est porté à la connaissance de tous que le 27 février 2004, Mme Marie Vanden Weghe a cédé deux cent quarante-neuf (249) parts sociales qu'elle détenait dans la société à Monsieur Walter de Sy.

Luxembourg, le 27 février 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2004, réf. LSO-AO00283. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020527.3/655/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

FINANCIERE HAMPTONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 94.750.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mai 2004 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (01279/795/14)

Le Conseil d'Administration.

PanAlpina Sicav, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
H. R. Luxemburg B 62.625.

Die Aktionäre der PanAlpina Sicav werden hiermit zu der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 5. Mai 2004 um 15.00 Uhr in 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers über das am 31. Dezember 2003 abgeschlossene Geschäftsjahr.
2. Genehmigung der Bilanz zum 31. Dezember 2003 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2003 abgelaufene Geschäftsjahr.
3. Beschluss zur Gewinnverwendung des Geschäftsjahres 2003.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder für das Geschäftsjahr 2003.
5. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder.
6. Wahl oder Wiederwahl des Wirtschaftsprüfers.
7. Verschiedenes.

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die Ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Luxemburg, den 17. April 2004.

(01802/755/27)

Der Verwaltungsrat.

STAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 51.729.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 mai 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (01280/795/16)

Le Conseil d'Administration.

DAKUMO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 58.141.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on May 7, 2004 at 3.30 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2003
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915
5. Miscellaneous.

I (01281/795/16)

The Board of Directors.

PAN-HOLDING, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 7.023.

Les actionnaires de PAN-HOLDING sont convoqués en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 27 avril 2004, à 15.00 heures, au siège social de la Société, 7, place du Théâtre, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration; approbation des situations financières et des comptes au 31 décembre 2003.
2. Affectation des résultats de l'exercice, fixation du dividende et date de mise en paiement.
3. Décharge à donner aux Administrateurs.
4. Réélection d'Administrateurs.
5. Fixation de la rémunération du Conseil pour l'exercice 2003.
6. Réélection du Réviseur d'Entreprises.
7. Divers.

Les titres au porteur pourront être déposés auprès de tout établissement bancaire ou financier agréé par la Société. Les certificats de dépôt et d'immobilisation devront parvenir avant le 22 avril 2004 à la Société, Boîte Postale 408, L-2014 Luxembourg.

Il n'est pas besoin de certificat de dépôt et d'immobilisation pour les actions nominatives.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, les titulaires d'actions nominatives ou au porteur devront informer la Société de leur intention d'y assister avant le 22 avril 2004.

Les actionnaires qui ne pourraient assister personnellement à cette Assemblée, sont priés de s'y faire représenter en faisant parvenir avant le 22 avril 2004 à PAN-HOLDING, Boîte Postale 408, L-2014 Luxembourg, une procuration dûment complétée et signée.

II (01416/1987/27)

Le Conseil d'Administration.

VOLEFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.822.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mai 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (01282/795/14)

Le Conseil d'Administration.

LAYERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 56.617.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 mai 2004 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (01283/795/14)

Le Conseil d'Administration.

CHRONOS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 25.531.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mai 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (01284/795/17)

Le Conseil d'Administration.

NIRAMORE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.463.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mai 2004 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (01285/795/14)

Le Conseil d'Administration.

FINANCIERE DU GLACIS, Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.415.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mai 2004 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2002 et 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (01286/795/14)

Le Conseil d'Administration.

EREMIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 4.664.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mai 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (01287/795/15)

Le Conseil d'Administration.

NACARAT S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 46.005.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on May 7, 2004 at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2003
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915
5. Miscellaneous.

I (01288/795/16)

The Board of Directors.

STANDALL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 53.346.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 27 avril 2004 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (01483/696/14)

Le Conseil d'Administration.

19667

FRASER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.565.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 mai 2004 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (01289/795/16)

Le Conseil d'Administration.

LAKUMO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 58.143.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on May 7, 2004 at 3.30 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2003
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915
5. Miscellaneous.

I (01290/795/16)

The Board of Directors.

BAGI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 75.832.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mai 2004 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2002 et 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (01291/795/16)

Le Conseil d'Administration.

CONVENTUM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.125.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav CONVENTUM à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 7 mai 2004 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs

5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (01595/755/21)

Le Conseil d'Administration.

TRANSNEPTUNE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.512.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *6 mai 2004* à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2000, 2001, 2002 et 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (01292/795/16)

Le Conseil d'Administration.

GESTFIN, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 87.187.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav GESTFIN à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi *7 mai 2004* à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
- Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003
- Affectation des résultats
- Quitus aux Administrateurs
- Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
- Nominations statutaires

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (01596/755/21)

Le Conseil d'Administration.

ITALFORTUNE INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 8.735.

Shareholders are hereby convened to the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will take place at the company's registered office, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on *April 27, 2004* at 3.30 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at December 31, 2003
3. Allocation of the net results
4. Discharge to the Directors

5. Statutory Appointments
6. Miscellaneous

In order to attend the meeting the owners of bearer shares have to deposit their shares five clear days before the meeting at:

- ARCA SGR S.p.A.
Via Mosè Bianchi, 6
I-20149 Milan

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken at the majority of the votes expressed by the shareholders or represented at the meeting.
II (00960/584/25) The Board of Directors.

CELTICA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.
R. C. Luxembourg B 64.906.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 mai 2004 à 17.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (01697/696/17)

Le Conseil d'Administration.

COVAM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent.
R. C. Luxembourg B 64.602.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 mai 2004 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (01698/696/17)

Le Conseil d'Administration.

NETRIMO FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 44.241.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 28 avril 2004 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 2003,
- Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Rémunération du Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01246/755/20)

Le Conseil d'Administration.

SAT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent.
R. C. Luxembourg B 64.924.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 mai 2004 à 16.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2002 et 2003
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Nominations statutaires
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
7. Divers

I (01699/696/18)

Le Conseil d'Administration.

H.B.S. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 66.531.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 5 mai 2004 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01803/755/18)

Le Conseil d'Administration.

VADOR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 52.798.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 1^{er} mars 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (00811/795/14)

Le Conseil d'Administration.

DIAMANTIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 62.038.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 5 mai 2004 à 17.15 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Démission d'un Administrateur et décharge à lui donner.
5. Nomination d'un nouvel Administrateur.
6. Divers.

I (01804/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

G.A.B.N.B. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 32.516.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 27 avril 2004 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Démission d'un Administrateur et décharge à lui donner.
5. Nomination d'un nouvel Administrateur.
6. Divers.

II (01249/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

ISALP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.524.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
qui aura lieu le 3 mai 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 1^{er} mars 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (00816/795/14)

Le Conseil d'Administration.

ADMIRAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 36.623.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le 28 avril 2004 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;

4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

II (01124/817/18)

Le Conseil d'Administration.

FARKI INVEST S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 78.260.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *April 27, 2004* at 5.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2003
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915
5. Miscellaneous.

II (01153/795/16)

The Board of Directors.

C.M. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.453.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *26 avril 2004* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (01154/795/15)

Le Conseil d'Administration.

DCF FUND (II), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 86.728.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de la société se tiendra dans les locaux de ING LUXEMBOURG, 46-48, route d'Esch à L-2965 Luxembourg, le mercredi *28 avril 2004* à 12.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux administrateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING LUXEMBOURG et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

II (01269/755/21)

Le Conseil d'Administration.

19673

EOLIOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 73.352.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 26 avril 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (01155/795/14)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE FINANCIERE SAKA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 11.670.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 26 avril 2004 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (01156/795/15)

Le Conseil d'Administration.

VIALDO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 47.066.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 26 avril 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2003.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01225/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

PICAMAR SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 40.392.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 5 mai 2004 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 5 mars 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (00812/795/14)

Le Conseil d'Administration.

DCF FUND (I), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 86.729.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de la société se tiendra dans les locaux de ING LUXEMBOURG, 46-48, route d'Esch à L-2965 Luxembourg, le mercredi 28 avril 2004 à 11.30 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux administrateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING LUXEMBOURG et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

II (01270/755/21)

Le Conseil d'Administration.

EUROFUNDLUX, EUROMOBILIARE INTERNATIONAL FUND SICAV,**Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 82.461.

Les actionnaires sont convoqués à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 avril 2004 à 11.00 heures au siège social de la société sous rubrique avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Compte rendu d'activité du Conseil d'Administration et rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2003
2. Approbation des Etats Financiers au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat
4. Approbation de la nomination de Monsieur Stefano Pilastrri en qualité d'Administrateur, suite à sa cooptation par le Conseil d'Administration en date du 8 octobre 2003 en remplacement de Monsieur Giuliano Baroni
5. Rémunération des Administrateurs pour l'exercice 2004
6. Nomination du Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an
7. Divers

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée puisse délibérer valablement.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

Chaque action, quels que soient le compartiment et la classe ou sous-classe auxquels elle se rapporte et quelle que soit sa valeur nette d'inventaire dans son compartiment et sa classe ou sous-classe, donne droit à une voix.

Pour pouvoir assister ou être représenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, le propriétaire d'actions au porteur sera tenu de déposer son récépissé de souscription ou tout autre document probant aux guichets de l'une des agences mentionnés ci-dessous, accompagné éventuellement d'une procuration cinq (5) jours francs avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Sont admis à assister ou être représentés à l'Assemblée Générale Ordinaire tous les actionnaires nominatifs inscrits dans le registre des actionnaires (5) cinq jours francs avant la tenue de ladite Assemblée. Les propriétaires d'actions nominatives devront aviser le Conseil d'Administration de la Société par écrit cinq (5) jours francs avant l'Assemblée de leur intention d'y participer soit personnellement, soit par procuration, laquelle devra être déposée cinq (5) jours francs avant l'Assemblée à l'un des guichets mentionnés ci-dessous.

Au Grand-Duché de Luxembourg: CREDEMLUX, 10/12, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

En Italie: CREDITO EMILIANO S.p.A., Via Emilia S.Pietro, 4, I-42100 Reggio Emilia.

Tout actionnaire a par ailleurs la possibilité de voter par procuration en désignant un représentant de l'Agent Domiciliaire, c'est-à-dire CREDEMLUX, comme mandataire. Des formulaires de procuration sont disponibles sur simple demande au Siège Social de la Société; la procuration doit être communiquée au mandataire endéans le délai indiqué ci-dessus, moyennant câble, télégramme, télex, télécopie ou tout moyen similaire soit directement à CREDEMLUX, soit par l'intermédiaire de CREDITO EMILIANO S.p.A.

II (01417/1913/40)

Le Conseil d'Administration.

SYNERFIN S.A., Société Anonyme Holding.
Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.574.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *April 28, 2004* at 4.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results at December 31, 2003.
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor.
4. Statutory Appointments.
5. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915.
6. Miscellaneous.

II (01151/795/17)

The Board of Directors.

HARLSTONE S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 45.099.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *27 avril 2004* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Démission de deux Administrateurs et décharge à leur donner.
6. Nomination de deux nouveaux Administrateurs.
7. Divers.

II (01226/1023/18)

Le Conseil d'Administration.

TEMPURA S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 57.083.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *3 mai 2004* à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 3 mars 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (00813/795/14)

Le Conseil d'Administration.

CB ACCENT LUX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 80.623.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans les locaux de ING LUXEMBOURG, 46-48, route d'Esch à L-2965 Luxembourg, le *lundi 26 avril 2004* à 14.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2003.

3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux Administrateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING LUXEMBOURG et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

II (01271/755/22)

Le Conseil d'Administration.

SCAC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 15.849.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 26 avril 2004 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2004 jusqu'à la date de la mise en liquidation.
4. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Les actionnaires sont informés que les décisions de l'Assemblée, pour être valablement prises, nécessitent un quorum de présence de 50% des actions en circulation et un vote favorable des 2/3 des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

II (01319/795/18)

Le Conseil d'Administration.

BULAXIE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 45.090.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 27 avril 2004 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

II (01344/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

LUX FOODS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 10.770.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 28 avril 2004 à 11.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01475/755/18)

Le Conseil d'Administration.

SCHEFFER PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 41.858.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 27 avril 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01348/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

ERACOLUS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent.
R. C. Luxembourg B 84.781.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 26 avril 2004 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
7. Divers

II (01484/696/18)

Le Conseil d'Administration.

LADYFOX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 71.528.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 27 avril 2004 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du conseil d'administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite des activités.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01509/755/19)

Le Conseil d'Administration.

19678

T.M.H. WEB INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 74.238.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 28 avril 2004 à 10.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01510/755/18)

Le Conseil d'Administration.

SULUXAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 8.869.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 28 avril 2004 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1998, 1999, 2000, 2001, 2002 et 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (01517/795/15)

Le Conseil d'Administration.

DORAZINE FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 45.096.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 27 avril 2004 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

II (01555/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

INTRASOFT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2611 Luxembourg, 89-91, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 56.565.

Messrs. Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL ORDINARY GENERAL SHAREHOLDERS MEETING

which will be held at 89-91, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, on Monday May 3, 2004 at 11.00 a.m., with the following agenda:

The agenda of the general meeting of the company's shareholders will comprise the following items:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts as of December 31st, 2003 and of the reports of the Board of Directors and of the statutory auditor.
 2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as of December 31st, 2003.
 3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
 4. Approval of the appointment by the Board of Directors of Mr George Anninos to replace Mr Karolos Gikas who resigned.
 5. Elections.
 6. Authorisation to be granted to the Board of Directors to delegate the daily management and the representation of the corporation to any of its members.
 7. Approval of the assignment of Consulting Services to VERITI AND CO. Ltd.
 8. Miscellaneous.
- II (01647/000/23) *The Board of Directors.*
-

APPARATUR VERFAHREN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 59.420.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *4 mai 2004* à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 4 mars 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (00814/795/14)

Le Conseil d'Administration.

ORLAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 80.490.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *4 mai 2004* à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 4 mars 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (00815/795/14)

Le Conseil d'Administration.

ARGOLIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 48.451.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mercredi *28 avril 2004* à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement et/ou nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Divers.

II (01140/1267/15)

Le Conseil d'Administration.

CASTILLON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 13.523.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 28 avril 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (01152/795/16)

Le Conseil d'Administration.

BAOU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 39.895.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 26 avril 2004 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2003.
4. Divers.

II (01343/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

M.T.H. FINANCES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 74.231.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 27 avril 2004 à 10.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite des activités de la société.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01474/755/19)

Le Conseil d'Administration.
